



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises d'intérim

Question écrite n° 112075

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'ampleur de l'effort que la réforme de la taxe professionnelle implique pour les agences d'emploi. Il apparaît difficilement concevable qu'une réforme qui vise à alléger la charge des entreprises se traduise au contraire par un effet confiscatoire pour les PME du travail temporaire. Selon une étude du PRISME (fédération des entreprises de travail temporaire), la réforme de la taxe professionnelle se traduit à terme pour les PME du travail temporaire par une croissance moyenne de l'impôt de 582 %. Certaines entreprises sont menacées de connaître de graves difficultés : la suppression de la masse salariale de l'assiette de la taxe professionnelle en 1998 avait été répercutée sur le coût du travail intérimaire, permettant de développer l'emploi et d'insérer une part significative des chômeurs. Sa réintégration dans l'assiette de l'impôt va ponctionner en moyenne 24 % du résultat net des PME de notre profession. Pour 20 % d'entre elles, c'est plus de la moitié de leur résultat net qui sera ainsi prélevé. Par ailleurs, pénaliser les PME de l'intérim limiterait la capacité d'actions collectives en faveur de l'emploi. En effet, le réseau des agences d'emploi, structuré en maillage serré dans les territoires, joue un rôle reconnu et déterminant en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et tout particulièrement des jeunes. Elle lui demande, dans ces conditions, de soutenir toute initiative parlementaire permettant de limiter certains effets négatifs de la réforme de la taxe professionnelle sur l'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112075

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6735

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)